

**MAIRIE
de
CANGEY
37530**

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois d'octobre à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves ROSSE.

Etaient présents : MM. ROSSE, LUCIEN, LAHAYE, SIMON, LENA,
CHARTIER, MALENFANT, AUDEBERT
MMES ROBINET, GAURON, RETIF, BARRITAULT

Absentes excusées : Mmes FLOURIOT, BORDIER-BONNEAU, FAVREAU

Date de la convocation : 2 octobre 2025

Secrétaire de séance : Lise BARRITAULT

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre d'exprimés : 12

01-Délibération n°2025 – OCTOBRE 27

OBJET : Révision du tarif de la redevance d'occupation du domaine public – Commerce ambulant

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibération n°2020 Décembre58 a fixé une redevance d'occupation du domaine public pour l'installation d'un commerce ambulant au tarif de 2 € par jour d'occupation, à compter du 1er janvier 2021.

Afin de tenir compte de l'évolution des charges (notamment l'électricité), il est proposé une revalorisation de cette redevance à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de fixer une redevance de 3 € par jour d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2026
- d'imputer cette recette trimestriellement à l'article 70388 du budget communal

2 – Délibération n°2025 – OCTOBRE 28

OBJET : Renouvellement de l’attribution des chèques CADHOC au personnel communal

Monsieur le Maire rappelle qu’en 2024, le Conseil Municipal avait décidé d’attribuer des chèques CADHOC d’une valeur de 150,00 € à l’ensemble du personnel communal.

Il propose de reconduire cette mesure au titre de l’année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, décide :

- De reconduire cette action sociale en faveur des agents communaux ;
- De fixer le montant du chèque CADHOC à 150,00 € par agent ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à procéder à la commande des chèques CADHOC, ainsi qu’au règlement des dépenses afférentes.

-Délibération retirée –

Convention avec le SDIS 37 pour son financement dans les 5 prochaines années -

Le Service D’Incendie et de Secours 37 sollicite actuellement toutes les communes et Intercommunalités d’Indre-et-Loire afin de signer une convention visant à augmenter considérablement la contribution financière au titre des contingents communaux.

Cette demande intervient dans un contexte où le SDIS 37 rencontre des difficultés financières importantes, liées notamment à une hausse des charges de fonctionnement et d’investissement.

Bien que le SDIS soit un service public essentiel pour la sécurité de la population, la commune se doit de maîtriser l’impact budgétaire de cette augmentation. Dans ce contexte, et en accord avec la Communauté de Communes du Val d’Amboise, il a donc été décidé de retirer la délibération de l’ordre du jour.

L’Association des Maires d’Indre et Loire a demandé au SDIS 37 de revoir les modalités d’application de cette hausse, en proposant un lissage de l’augmentation sur 3 ou 4 ans, au lieu des 2 ans initialement prévus, que la répartition soit fondée sur la population et qu’une révision des critères de calcul soit retravaillée.

L’ouverture de l’épicerie est retardée. La cession du débit de tabac avec Mr OGER, et par conséquent la signature du bail commercial avec la Collectivité, n’ont pas encore eu lieu. Le repreneur reste dans l’attente de la finalisation des démarches.

Dans le cadre de l’amélioration et de la mise en conformité du local de l’épicerie, plusieurs travaux ont été effectués :

- Lessivage des murs intérieurs
- Travaux de peinture intérieure afin de rafraîchir les locaux.
- Mise à niveau des installations électriques pour garantir la sécurité et la conformité.

- Remplacement de 20 dalles leds
- Intervention de la société Socotec pour la vérification et la validation de la conformité des installations.
- Révision de la chambre froide.
- Nettoyage de la climatisation pour améliorer la qualité de l'air et l'efficacité énergétique

Les travaux liés à la nouvelle station d'épuration de la commune n'ont toujours pas commencé. Le chantier devait débuter en juillet 2025 selon le planning initial de la Communauté de Commune du Val d'Amboise.

L'agent technique étant actuellement seul en poste et ne pouvant assurer l'ensemble des tâches qui lui incombent en raison du manque d'un agent, M. François LAHAYE se propose bénévolement de procéder à la remise en peinture des deux croix situées rue des villages et D74.

Les travaux d'aménagement du parking du cimetière se poursuivent. M. Jean-Michel LENA a obtenu gratuitement 11 camions de pierre de Tuffeau, permettant de réaliser une importante économie pour la commune. Une fois cette première couche en place, 3 semi-remorques de diorite seront apportées pour assurer une finition durable. Le portillon sera installé avant la fin de l'année.